

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020_2137 en date du 11 août 2020 portant notamment délégation au président de la fixation des tarifs des ventes réalisées par la CC QRGA dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vue la décision du 25 juin 2025 fixant les tarifs des ventes réalisées par la CC QRGA dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme Intercommunal

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des encarts publicitaires proposés au sein des publications de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 : de fixer les tarifs des encarts publicitaires proposés au sein des publications de l'Office de Tourisme Intercommunal comme suit, au titre de l'année 2026 :

Désignation du support	Prix partenaire QRGA (€)	Prix partenaire hors - QRGA (€)
Encart brochure 4ème de couverture	700	840
Encart brochure demi-page	300	360
Encart brochure pleine page	500	600
Publi communiqué brochure pleine page : 1 page avec photo(s) et rédactionnel	400	480
Publi communiqué brochure double page (1 page photo – 1 page rédactionnel)	600	720
Encart écran visuel à l'année	100	120
Encart écran vidéo	200	240
Cotisation partenariat 2026 Office de tourisme	0	70
Création encart ou rédactionnel	50	60

ARTICLE 2 : D'adopter les conditions de vente des encarts publicitaires pour la brochure et les écrans de l'Office de Tourisme Intercommunal.

ARTICLE 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur les chapitres suivants : 70.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes et le comptable public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et communication en sera donnée aux conseillers communautaires. Il en sera également rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Saint-Antonin-Noble-Val, le 09/12/2025

Le Président

Gilles BONSANG Q.R.G.A.



Affiché le :

Transmis en préfecture le :